

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 04 octobre 2018, tous les conseillers municipaux vont devoir émettre un vote sur le point 3 du projet de délibérations intitulé "Demande de subvention auprès du département pour l'extension du système de vidéo-protection".

Monsieur le Maire, afin de disposer de toutes les informations préalables et nécessaires à ce vote, nous vous demandons par la présente de présenter à l'ensemble du Conseil municipal le bilan technique, financier et d'efficacité du dispositif de vidéo-protection existant depuis 2016 sur la commune de La Côte-Saint-André. En effet, si vous souhaitez étendre ce dispositif aujourd'hui, vous vous appuyez nécessairement sur des éléments chiffrés et analysés.

Nous vous demandons donc de nous communiquer ainsi qu'à tous les conseillers, les éléments suivants, pour l'année 2017 et l'année en cours :

- Rappel des objectifs avancés lors de la mise en place du dispositif en 2016 et types d'infractions visées,
- Nombre de sollicitations du dispositif pour des recherches d'images effectuées par les forces de l'ordre ou toute personne habilitée à en faire la demande (global et par type d'infractions, délits ou crimes)
- Nombre de fois où des d'images ont effectivement pu être extraites dans le cadre d'enquêtes de police et/ou de gendarmerie (global et par type d'infractions, délits ou crimes)
- Nombre de fois où des d'images se sont avérées utiles à la résolution d'enquêtes de police et/ou de gendarmerie (global et par type d'infractions, délits ou crimes)
- Nombre d'élucidation des enquêtes de police et/ou de gendarmerie sur la commune de La Côte-Saint-André avant la mise en place du dispositif de vidéo-protection et depuis cette mise en place (global et par type d'infractions, délits ou crimes)
- Bilan financier détaillé du dispositif existant : coût initial du matériel, coût d'installation, coût de maintenance, coût des interventions hors maintenance, coût de renouvellement du matériel le cas échéant, coût de formation des agents, coûts d'aménagements des locaux de visionnage et de stockage le cas échéant.

Dans un souci de transparence et de lisibilité, nous vous demandons une réponse orale et écrite, communiquée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Ces éléments auraient dû être communiqués en amont de ce conseil du 04 octobre, mais à défaut, nous nous contenterons de cette communication tardive au moment du débat de la délibération proposée.

A la lecture de ces éléments, et en compléments de ceux déjà en notre possession, chaque conseiller municipal sera alors en mesure d'émettre un vote éclairé et fondé sur cette délibération.